DOMPAIRE ACTU'

LES ECHOS de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par les Communes de Dompaire et Madonne et Lamerey en 770 ex/n°48

Edition JANVIER - FEVRIER 2023

**Les Maires et leurs Conseils Municipaux,
de Dompaire et de Madonne et Lamerey,
vous souhaitent leurs
meilleurs vœux de bonheur,
de réussite et de santé pour l'année 2023.**

POUR RAPPEL BULLETIN DE MARS / AVRIL 2023, REMISE DES ARTICLES POUR LE 15 FÉVRIER 2023

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

Mardi-jeudi-vendredi de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Mercredi de 9h00 à 12h00 _ Samedi de 9h00 à 11h00

Le maire et les adjoints reçoivent sur RDV uniquement.

03.29.36.50.54 – mairie.dompaire@wanadoo.fr – www.dompaire.fr

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Lundis 9 et 23 janvier 2023

Lundis 6 et 20 février 2023

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Fermée le mercredi

Philippe FERRATIER — Maire de DOMPAIRE

Alain MOUROT — Maire de MADONNE et LAMEREY

et leurs conseillers municipaux

Ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu :

Vendredi 6 janvier 2023 à 20h30

SALLE POLYVALENTE de DOMPAIRE-MADONNE et LAMEREY

Cette cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

Absents excusés : Catherine Christophe
Cyril Didier
Secrétaire de séance : Nathalie LELARGE.

Taxe d'aménagement :

La séance est ouverte en présence de Nathalie Babouhot, présidente de la communauté de communes Mirecourt-Dompaire, venue présenter Au Conseil municipal le partage de la taxe d'aménagement.
Monsieur le Maire indique que :
La taxe d'aménagement est perçue
- par le Conseil Départemental des Vosges (taux de 0.9%)
- par les communes, où elle est instaurée.

Elle s'applique sur les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature (piscine, aire de stationnement extérieure…), qui nécessitent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable).
La commune de DOMPAIRE a fixé ce taux communal à 5%.
Madame Babouhot explique que le partage de la taxe d'aménagement était jusqu'ici facultatif mais que l'article 109 de la Loi de Finances pour 2022 a rendu ce partage obligatoire.
Considérant que la taxe d'aménagement a pour objet de contribuer au financement des opérations d'aménagement et des équipements publics et que la compétence économique - et en particulier la compétence « zones d'activités » - est exercée par la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire,
Considérant que la CCMD assure l'aménagement, la construction et la gestion des équipements publics de la zone d'activités d'intérêt communautaire du Y Vosgien,
Il est proposé que soit reversée à la CCMD la totalité (100%) du produit perçu par la Commune de DOMPAIRE au titre de la taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme accordées au sein de ce périmètre.
Il est précisé que ce reversement s'appliquera sur la taxe perçue à compter du 01/01/2022.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe du partage, à compter du 01/01/2022, de la taxe d'aménagement.

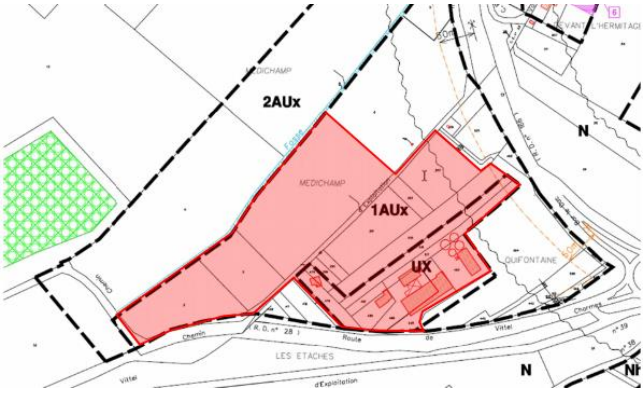

Attributions de compensation :

Les attributions de compensation versées par la CCMD viennent en remplacement des impôts initialement perçus par les communes, déduction faite des charges transférées à la communauté de communes au titre de ces compétences.
Elles sont figées jusqu'au prochain transfert de charge.
En 2022 le montant de ces attributions a été réduit du fait de la participation de la commune au développement du très haut débit (THD) par LOSANGE.
Le montant de cette participation unique pour l'ensemble des travaux de développement est de 15 429,49€.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de l'AC.

Rapport d'activités de la CCMD :

La CCMD publie chaque année les rapports d'activités de l'année écoulée :

- RPQS (rapport sur le prix et la qualité de service public) de l'assainissement collectif 2021.
- RPQS sur le service de prévention et de gestion des déchets.
- Rapport annuel d'activité de la CCMD

Ces différents rapports dont les conseillers avaient pu prendre connaissance auparavant ont été approuvés à l'unanimité.

Frais de fonctionnement des écoles :

Les frais de fonctionnement sont calculés chaque année dans le but de pouvoir les facturer aux communes dont nous hébergeons les enfants.
Ils englobent toutes les charges de fonctionnement de l'établissement (chauffage, électricité, entretiens, etc…) ainsi que les fournitures scolaires et les charges de personnel.
Le montant total de ces frais pour l'année scolaire 2021/2022 s'élèvent à 179 135,89€.
Bien que ces dépenses soient maitrisées, le coût par élève augmente chaque fois que nous perdons des effectifs. 160 élèves en 2021/2022 au lieu de 167 l'année précédente.
Après en avoir délibéré et sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le tarif de l'année précédente.
Ecole maternelle : 1 650€
Ecole élémentaire : 760€

ONF :

Comme chaque année l'ONF nous propose un état d'assiette des coupes pour l'année à venir.
Après avoir pris avis auprès de la commission bois, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de l'ONF. A savoir :

- Parcelles 13b, 14b, 15b et 16 : Vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2023/2024 – Exploitation et vente des houpiers et petits bois dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement.
- Parcelles 41 et 45 : Vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2023/2024 – partage en nature des houpiers et petits bois entre les affouagistes.
- Parcelle 22, 23 et 56 : Vente en bloc et sur pied.

Eclairage public :

Comme de nombreuses collectivités, la commune s'inquiète de l'augmentation alarmante des coûts de l'énergie et pour limiter la trop forte augmentation du budget électricité propose de réduire la durée de l'éclairage public qui compte environ 360 points lumineux pour un budget annuel de 19 880€ (montant du relevé de septembre 2021 à août 2022)
Jusqu'alors l'EP s'éteignait à minuit pour reprendre à 5h00 sauf les veilles de dimanches et jours fériés.
En programmant l'extinction de 23h00 à 6h00 et de 2h00 à 6h00 les dimanches et jours fériés, l'économie serait de l'ordre de 29%.
Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les plages horaires de l'éclairage public.

Budget communal :

Suite à l'augmentation du point d'indice (3,5%) et aux 3 augmentations du SMIC cette année, il est nécessaire de modifier le budget.
Il est donc proposé d'augmenter les charges de personnel de 10 000€ (+2,2%) ainsi que les charges financières de 500€ (+1%)
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Circulation urbaine :

Suite aux nombreuses remarques de Dompairoises et Dompairois sur les conditions de circulation rue Saint Jacques :

- Trottoirs encombrés obligeant les piétons à passer sur la chaussée,
- Vitesse supposée excessive,
- Trafic agricole trop important à certaines périodes et de nuit.
- Bruits du trafic…

Le conseil municipal décide de créer une commission sécurité qui étudiera de quelle manière améliorer la situation.
Une réunion avec le Conseil Départemental et les représentants de la Gendarmerie est envisagée.

LES AFFOUAGES

L'affouage est une pratique remontant au moyen-âge. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer ("affouer" vient de l'ancien français et signifie "allumer") d'où le nom de cette pratique.

Les bénéficiaires de l'affouage sont appelés des "affouagistes". Ils sont attribués par tirage au sort en décembre à chaque ménage résidant dans la commune et préalablement inscrit. Chaque affouagiste est responsable de sa portion.

En accord avec le code forestier, l'affouagiste participe donc à la gestion sylvicole en récoltant les arbres identifiés par les forestiers pour en faire du bois de chauffage en contrepartie d'une taxe souvent modique à la commune. Cette activité leur permet aussi d'apprécier à sa juste valeur le patrimoine de la forêt communale.

Sur notre commune, le tirage a eu lieu vendredi 23 décembre 2022.

SALON DE COIFFURE

Le samedi 10 décembre 2022 c'était le coup d'envoi pour le nouveau

Salon de coiffure STUDIO'M
86 place Général Leclerc à DOMPAIRE.
Maurane RICHAUME succède à Pascal et Marie du salon de coiffure
Pascal Création.

Nous lui souhaitons la bienvenue

Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le samedi de 9h à 15h.
Tél. 03 29 36 53 68

N'hésitez à prendre rendez-vous.

EFS - DON DU SANG

EFS Grand Est

Le docteur Morel, Responsable Prélèvement Nancy, remercie l'ensemble des donneurs et des bénévoles au nom des malades qui vont en bénéficier pour la générosité et leur « indispensable et efficace participation ».
Le jeudi 3 novembre 2022, 67 personnes se sont présentées et 61 ont été prélevées, dont 3 nouveaux donneurs.

REPAS DES AÎNÉS 2022

Le dimanche 20 novembre 2022, Les Maires, les Élus et les membres des CCAS des communes de DOMPAIRE et MADONNE-ET-LAMEREY invitaient les Aînés de nos deux communes à participer à une journée conviviale avec un déjeuner préparé par la SARL Thirion Traiteur de MOUSSEY, le dessert préparé par notre boulangerie-pâtisserie locale de DOMPAIRE « Aux Délices d'Mours ». Notons également que les boissons venaient du centre commercial Intermarché de Dompaire qui offre la possibilité de reprendre les boissons qui n'ont pas été consommées.
Le repas et l'après-midi étaient animés par le talentueux accordéoniste et chanteur Maxime Vauthier.

Parmi les personnes invitées, 114 étaient présentes.

La préparation de la décoration le mercredi 16 novembre

La préparation de la salle le samedi 19 novembre

Nous vous présentons dans cet article quelques photographies qui résument cette belle journée.

Outre la préparation logistique, traiteur, menu, boissons, animation, il faut ajouter la décoration, la préparation de la salle, le service à table, la vaisselle puis à la fin le rangement de la salle. Ce n'est pas une mince affaire mais tout cela était parfaitement coordonné et fait dans la bonne humeur pour le plus grand plaisir de nos Aînés.

Préalablement à la mise en place de la salle, il fallait déjà plier les serviettes, préparer la décoration sur le thème de la musique en l'honneur de Sainte-Cécile, patronne des musiciens fêtée ce dimanche à l'église Saint-Nicolas de Dompaire.

Quelques photos des tables de convives …

La table des membres des CCAS et bénévoles des deux communes qui ont assuré un service efficace en n'hésitant pas à y ajouter une touche d'humour … sans casser la vaisselle.

L'animation du repas par le chanteur-accordéoniste Maxime Vauthier

Messieurs Philippe Ferratier, Maire de Dompaire et Alain Mourot, Maire de Madonne-et-Lamerey remercient le traiteur, l'accordéoniste et tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée puis ils appellent les membres des CCAS de Dompaire et Madonne-et-Lamerey à venir sur la scène pour une photo de groupe.

Après cette photographie et à l'initiative d'Alain Mourot cette année, les Maires servent ensuite un digestif à tous les convives qui le souhaitent.

Un grand-merci à toutes les personnes qui ont permis par leur engagement, à atteindre la parfaite réussite de cette journée conviviale.
Rendez-vous en 2023 mais il y aura d'ici là, bien d'autres activités dans le calendrier évènementiel de nos deux communes.

COLIS DE NOEL

Après le repas des ainés, la mission des membres du CCAS n'était pas terminée. Aidés de bénévoles, ils ont distribué 69 colis aux personnes de plus de 70 ans n'y ayant pas assisté. En espérant que ce sac isotherme rempli de douceurs va leur permettre de passer un bon Noël.
Merci à tous les membres du CCAS et les bénévoles qui les ont rejoints pour leur dévouement et leur investissement sur leur temps libre.

Joyeuses fetes de fin d'année à tous

LES SAPEURS POMPIERS FETENT LA SAINTE BARBE 2022

Le samedi 26 novembre 2022, les Sapeurs-Pompiers de Dompaire, Harol-Dommartin, Hennecourt et Ville-sur-Illon, fêtent la Sainte-Barbe, leur protectrice et sainte-patronne, **à Damas-et-Bettegney**.
Après une répétition de la prise d'armes qui aura lieu après la messe, Sapeurs-Pompiers, Élus, Autorités et public se dirigent vers l'église Saint-Médard de Damas-et-Bettegney pour assister à l'office religieux.

La Prise d'Armes
Après l'office, les troupes se retrouvent sur la place de l'église, sous le commandement du capitaine Jean-Philippe Goutte du SDIS de Dompaire qui les passe en revue.

Viennent ensuite **le lever des couleurs et le passage en revue des troupes** par le lieutenant-colonel Sébastien Maurice du SDIS des Vosges, suivi du Conseiller départemental Alain Roussel, du Maire de Damas-et-Bettegney Claude Maire et du capitaine du SDIS de Dompaire

HOMMAGE AUX COMBATTANTS - ASSEMBLEE GENERALE DES AFN

Après l'office religieux en l'église Saint Nicolas de Dompaire célébré par l'abbé Denis Béligné, vicaire général du diocèse, un cortège s'est formé.
Les porte-drapeaux, Michel Mathieu - président de l'UNC-AFN Dompaire, Jean-Jacques Gaultier -député ; Carole Thiébaut Gaudé - vice-présidente du conseil départemental ; Oswald Galigari -président départemental de l'UNC, Philippe Ferratier - maire de Dompaire et Alain Mourot - maire de Madonne et Lamerey, se sont rendus au monument aux morts déposer une gerbe, pour l'hommage « aux morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, suivi d'une minute de silence et de la Marseillaise jouée par deux musiciens.
A l'issue de cette cérémonie les participants se sont rendu au complexe « l'Eclipse » ou s'est tenue l'AG de l'UNC-AFN secteur de Dompaire.
Michel MATHIEU Président de la section UNC-AFN de Dompaire présidait sa première AG en présence de Jean-Jacques GAULTIER député, Carole THIEBAUT-GAUDE - Vice-Présidente du Conseil Départemental, Oswald Galigari - Président Départemental de l'UNC et en présence des maires des communes de Dompaire et de Madonne et Lamerey.
Après avoir remercié la cinquantaine d'adhérents présents, les élus et les porte-drapeaux pour leur présence, il a demandé une minute de silence à la mémoire des disparus, puis il a assuré son entier dévouement et à transmettre le flambeau de la mémoire aux plus jeunes.
Jean-Jacques GAULTIER a souligné l'importance du devoir de mémoire, pour ne pas oublier les militants, les civils, les harkis et les disparus.
Un repas a clôturé cette assemblée.

LE DÉFILÉ DE SAINT NICOLAS 2022

Le dimanche 4 décembre 2022, huit chars et trois groupes à pied se préparent pour le défilé au départ du Monument Général Leclerc.
Le défilé est organisé par La Lamadonienne avec le soutien des communes de Dompaire et Madonne-et-Lamerey.
Ci-contre, le char de Saint-Nicolas de La Lamadonienne en cours de préparation.
Hélas, les années se suivent et se ressemblent, comme en 2021, ce dimanche après-midi est sous la grisaille et il commence à pleuvoir avant le départ du défilé. Heureusement, la pluie n'arrêtera pas les petits et les grands venus en nombre tout au long du parcours.

Le char du Comité des Fêtes de Darnieulles

Le char de la Terre à la Lune - Poussay

Le char du Comité des Fêtes d'Uxegney

Le char du Comité des Sports de Mirecourt

La Batterie-Fanfare de Dompaire / Lamerey

Des musiciens courageux affrontent la pluie sans fausse note devant la Mairie de Madonne-et-Lamerey.

De la même manière le groupe de danseurs animent le défilé. Ce n'est pas « Chantons sous la pluie » mais dansons sous la pluie …

L'arrivée du char La Lamadonienne de Saint-Nicolas à la Mairie de Madonne-Et-Lamerey.
Mme Claire L'Huillier-Thiebaut 1ère Adjointe au Maire de Madonne-et-Lamerey, remet la clé de la ville à Saint-Nicolas, devant la Mairie. Le char du Père Fouettard arrive ensuite.

Saint-Nicolas s'est fait remettre la clé de la ville par Philippe Ferratier Maire de Dompaire, le défilé poursuit son chemin pour se rendre à hauteur de la salle polyvalente puis à la résidence des Marronniers.

Après Saint-Nicolas, nos aînés ont même droit au passage du Père Fouettard ! La Batterie-Fanfare de Dompaire/Lamerey joue une aubade.

Puis Saint-Nicolas rejoint la salle polyvalente où un goûter offert par les communes de Dompaire et Madonne et Lamerey est servi. Les communes remercient La Lamadonienne organisatrice du défilé, les bénévoles, les communes voisines pour leurs chars, les groupes à pied, le service d'ordre qui a assuré la sécurité du défilé et bien sur le public présent.

Crédit photo Philippe Poix

SAINT NICOLAS A L'ECOLE DE DOMPAIRE

Le vendredi 9 décembre, Saint Nicolas, patron des écoliers a continué sa grande tournée en rendant visite aux écoliers de Dompaire, où les enfants l'attendaient avec impatience.
Après quelques comptines et dessins réalisés par les enfants, le Saint Patron a distribué des présents et des gourmandises à chacun sous l'œil aguerri du Père Fouettard. Les présents sont offerts par la commune de Dompaire, avec la participation des Amis de l'École pour l'organisation de la journée.

ANIMATIONS MEDIATHEQUE

Mercredi 9h30 à 12h / 13h30 à 18h30 - Vendredi 14h à 19h - Samedi 9h30 à 12h

Des « sac surprise » sont à votre disposition contenant un jeu, un magazine et quatre documents, pour les enfants à partir de 2 ans

Animations

Mercredi 4 janvier et 1er février

Histoires pour les tout-petits - 10h
Avec les assistantes maternelles, les parents et en partenariat avec Carole LAMOULINE du RAM

Mercredi 11 janvier et 8 février

Les après-midis jeux de société - de 15h30 à 17h
avec Nathalie RAPEBACH. Un moment à partager en famille ou entre amis
Venez découvrir de nouveaux jeux ou apportez les vôtres

Samedi 21 janvier

Club de lecture - 10h à 11h30
Venez partagez vos coups de cœur, passer un moment convivial, découvrir et faire découvrir vos lectures, mais aussi BD, Films, musiques ou magazines ...

Samedi 14 janvier et 11 février

Atelier couture créative - 9h30 à 11h30
Déco d'hiver - Renseignements et inscriptions auprès de Frédérique REGNAUD d'Amaryllis Création au 03.29.31.97.04 (Gratuit pour les adhérents)

Samedi 28 janvier

Spectacle – Fibres- par la compagnie Héliotrope – 11h
Une musicienne arrivée « d'il y a longtemps » sème des graines de sons sur un îlot fait d'une drôle de matière douce et mouvante, un univers de fibres accueillant et moelleux…
Pour les tout-petits et les plus grands - Gratuit sur réservation

Du 18 janvier au 10 mars

Exposition : Le Développement durable
13 panneaux : écologie urbaine, gestion des déchets et santé, forêts et déforestation, patrimoine naturel et diversité biologique, changements climatiques, catastrophes naturelles, marées noires…

INFOS MEDIATHEQUE

Médiathèque de Dompaire

COUP DE CŒUR

Du samedi 29 octobre et 03 décembre 2022

Anne-Marie :

Connemara / Nicolas Mathieu ****
Après l'océan / Laurence Perrin ****
Les choses humaines/ Karine Tuil ****

Catherine :

Clopin clopant ; La courte échelle ; / Marie Claude ****
Un peu plus loin / Marie Claude ****
Le plus beau lundi de ma vie tombe un mardi / Camille Andréa ****
Le torrent (film) / Anne Le Ny ****
Les couleurs de l'incendie (film) / Clovis Cornillac ****

Claudine C :

L'affaire Alaska Sanders / Joël Dicker ****
La princesse au petit moi / Jean Christophe Ruffin ****
Le flambeur de la caspienne/ Jean Christophe Ruffin ****

Claudine M :

Crime sur toiles / Frédéric Aguillon ****
La boite à magie / Camilla Läckberg ; Henrik Fexeus ****

Marie Christine :

Le tourbillon de la vie / Aurélie Valognes ****
Maman Maria / Serena Giuliano ****

Françoise :

Désenchantées / Marie Varielle ****

Vous aimez la lecture, le cinéma ? Vous voulez discuter ou échanger ou simplement écouter ?

Venez partager vos coups de cœur en toute convivialité. Animation pour tous, adhérent ou pas à la médiathèque.

PROCHAINE SÉANCE : SAMEDI 21 JANVIER 2023

LES DECORS DE NOEL

En complément des décorations lumineuses de Noel posées par nos agents, sont apparues des figurines.
Comme celles qui ont orné les parterres de fleurs cet été, ces décorations ont été dessinées, découpées et peintes par quelques conseillers municipaux et par des artistes peintres bénévoles. Malgré le froid, la bonne humeur était présente. Un grand merci à tous pour votre talent et votre disponibilité….et peut être au printemps pour une nouvelle série.

LE CLUB VOSGIEN LA GITTE

Le Club vosgien Dompaire la Gitte voudrait pouvoir proposer des sorties à la demi-journée pour 2 à 3 heures de marche dans la semaine et pourquoi pas le dimanche.
Pour cela, nous recherchons une personne qui soit en mesure d'encadrer un groupe pour ces sorties.
Si vous souhaitez rejoindre notre club et proposer ce type d'activité, nous pourrons vous accompagner pour la mise en place.

Vous pouvez contacter :
Patrick au 0680608931
Pascal au 0786885042.

Bien à vous

Pascal JEANROY
"parfois égaré, jamais perdu"
0786885042
http://cvdelagitte.over-blog.com/

Les Echos
de Madonne et Lamerey

Bulletin d'informations publié par la Commune de Madonne et Lamerey

Edition janvier - février 2023

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Le **10 novembre 2022** à 20h30, se sont réunis, à la Mairie de Madonne et Lamerey, les membres du Conseil Municipal, exceptés Etienne DEMARCHE, Lionel MAGNIER et Chantal PAJOT, excusés.

ADHESIONS SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le Conseil Municipal à se prononcer :

Les collectivités suivantes ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges :

- Syndicat intercommunal de bâtiments des services d'incendie et de secours des communes de la Haute-Moselle (SIBIS) - siège : Saint Maurice sur Moselle
- Communauté de Communes Gérardmer Hautes-Vosges - siège : Gérardmer
- Syndicat Mixte Moselle Amont - siège : Golbey

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT RPI - COMMUNE DE BAZEGNEY

Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 enfants domiciliés à Bazegney sont scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal Madonne et Lamerey / Damas et Bettegney. Monsieur le Maire de Madonne et Lamerey a eu l'approbation de Monsieur le Maire de Bazegney, pour que la Commune participe aux frais de fonctionnement du RPI. Le montant de cette participation du 01/01/2021 au 31/12/2021 est le suivant : 406.32 € pour un enfant de CE1- CE2-CM1-CM2 pour les frais de fonctionnement et de 3.80 € pour les frais de piscine, soit, au total pour 2 enfants : 812.64 + 7.60 € = 820.24 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents que la Commune de Bazegney participe aux frais de fonctionnement et de piscine, et autorisent le Maire à émettre un titre de recettes en conséquence.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT RPI - COMMUNE DE GELVECOURT ET ADOMPT

Le Maire informe le Conseil Municipal que 1 enfant domicilié à Gelvécourt et Adompt est scolarisé dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal Madonne et Lamerey / Damas et Bettegney. Monsieur le Maire de Madonne et Lamerey a eu l'approbation de Monsieur le Maire de Gelvécourt et Adompt, pour que la Commune participe aux frais de fonctionnement du RPI. Le montant de cette participation du 01/01/2021 au 31/12/2021 est le suivant : 406.32 € pour un enfant de CE1- CE2-CM1-CM2 pour les frais de fonctionnement et de 3.80 € pour les frais de piscine, soit un total de 410.12 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des Membres présents que la Commune de Gelvécourt et Adompt participe aux frais de fonctionnement et de piscine, et autorisent le Maire à émettre un titre de recettes en conséquence.

EXPLOITATION GROUPEE ONF

Le Conseil Municipal de Madonne et Lamerey à l'unanimité des membres présents, fixe comme suit **la destination des produits des coupes des parcelles 7a et 13a** figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023 :

- Mise à disposition des bois sur pied à l'Office National des Forêts en vue de les vendre façonnés dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, l'Office National des Forêts ayant à sa charge les travaux d'exploitation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette mise à disposition.

Vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits, exploitation des autres produits par les affouagistes, tarif des affouages :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 18, 19, 24, 7a figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2023 ainsi que d'éventuels produits accidentels parcelles diverses.

- Vente de grumes façonnées au cours de la campagne 2023/2024,
- Partage en nature des autres produits, houppiers et petits bois, entre les affouagistes,
- Laisse à l'ONF le soin de fixer les découpes dimensionnelles,
- Décide de répartir l'affouage par feu,
- Désigne comme garants responsables : Mme ESPAGNE Chloé, M. RELION Stéphane, M. DEMARCHE Etienne, M. GUERARD Philippe,
- Fixe le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15/09/2024,
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 120 € les 20 stères.

Le Maire est autorisé à signer les contrats et conventions nécessaires.

CONTRAT MAINTIEN DE SALAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de souscrire auprès du Centre de Gestion des Vosges à la garantie maintien de salaire (maladie, incapacité, invalidité) pour le personnel.

POINT DIVERS

- ✓ Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'une **revalorisation salariale** pour tous ses employés communaux, à compter de janvier 2023.
- ✓ Dans le cadre de la **modification du PLU** imposée par le SCOT, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, moins une voix, décide de suivre les propositions du Cabinet d'Etudes. Une Enquête Publique sera programmée, les dates seront communiquées ultérieurement.
- ✓ Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le **règlement intérieur du RPI** Madonne et Lamerey / Damas et Bettegney, avec la mise en place d'une pénalité d'un montant de 15 € pour non réservation de la cantine.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SOBRIETE ENERGETIQUE

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé de modifier à nouveau les horaires de l'éclairage public :

Celui-ci sera désormais éteint de 23h00 à 6h00 en semaine et de 2h00 à 6h00 la nuit du samedi au dimanche, exceptées les nuits des 13 juillet, 24 et 31 décembre.

D'après nos calculs, cette petite réduction horaire aura de grandes conséquences sur les dépenses énergétiques de la Commune, sur lesquelles nous devrons dans l'avenir être très vigilants.

INCIVILITES, ENCORE…

Nous rappelons une énième fois que des conteneurs à papier se trouvent en bas de la rue du Haut-Fays, et que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de jeter ses prospectus dans le ruisseau !

Rappelons aussi qu'il existe des autocollants « stop pub » à poser sur votre boîte aux lettres.

Avis au propriétaire d'une de ces boîtes qui se reconnaîtra sûrement…

QUELQUES EVENEMENTS AU FIL DES SEMAINES

La « Lamadonienne » prépare son char pour la Saint-Nicolas

Assemblée Générale de l'Association « Luthi Fleurs »

Préparation des colis des « Ainés »

Assemblée Générale des Anciens d'AFN

Merci à Laurence LEROY pour les photos !

SICOTRAL

2, voie de Chaume - 88 260 Lerrain
☎ 03 29 07 53 18 / contact.sicotral@orange.fr
Les bureaux sont ouverts du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le Vendredi de 8h30 à 12h00.

Collecte au porte à porte DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le jeudi 02 février 2023

Pour les communes de Dompaire et Madonne et Lamerey

INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès du **SICOTRAL avant le 23 janvier 2023.**

La collecte est prévue ce jour, si nous n'arrivons pas à la finir dans la journée, elle sera terminée le lendemain.

Madame, Monsieur,

Le SICOTRAL vous propose une collecte d'objets « encombrants » dont la liste précise est définie ci-dessous :

Les déchets acceptés :

Meubles	En bois, en plastique, en ferraille : armoire, commode, sommier, lit, matelas, table, chaise, salon de jardin, transat, meuble d'appoint, canapé, fauteuil, buffet.
Bois	Palette, portail, volet, porte, encadrement de fenêtre (sans vitre), panneau aggloméré.
Ferraille	Tôle, barbelé, grillage, vélo, tondeuse, motoculteur, baignoire en fonte, cuve, fourneau, tubage inox, porte, portail, volets.
Gros Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, four, gazinière, hotte, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau, radiateur.
Encombrants	Baignoire en fibre, bac de douche en plastique, mobilier extérieur pour enfant.

Tous les déchets non cités dans la liste seront refusés.

Cette collecte ne prend pas en charge les vide-maisons et les travaux de construction ou de rénovation.

Si vous êtes intéressé par cette collecte, merci de vous inscrire avant le lundi 23 janvier 2023 au SICOTRAL par mail ou par téléphone en indiquant votre adresse exacte et la nature de vos déchets.

Afin que la collecte se passe dans de bonnes conditions, merci de prendre en compte ces quelques indications :

- Seuls les objets destinés à être enlevés seront déposés la veille du jour de collecte, bien en vue, en bordure de propriété. Cette collecte s'effectue avec une grue, merci de ne pas déposer les objets sous des fils téléphoniques, obstacles situés en hauteur ou contre une murette.
- Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée, prétriés, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible. Ils doivent être facilement collectables.

Mairie de Madonne et Lamerey
46 rue du Colombier
88270 MADONNE ET LAMEREY
Tél. : 03.29.36.61.44 - mairie.madonneetlamerey@orange.fr

Commune de Madonne et Lamerey

Exposition

Collection de poupées françaises et internationales

Cette magnifique collection sera exposée
du 10 janvier au 25 février 2023
dans le hall de la maison des associations

CINÉMA

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire

Jeudi 12 janvier

A la salle culturelle (Comcom)
au 3 rue Charles Gérôme à **DOMPAIRE**

A 18h00 :

A 20h30 :

Tarifs:

Adulte : 6€ / Réduit* : 5,50€ / -14 ans : 4,50€

*** Pass communautaire, groupe de 4 pers dont 2 adultes min, bénéficiaire RSA, carte demandeur d'emploi ou carte ZAP**

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire
03 29 36 69 99 - communication@ccmirecourtdompaire.fr - ComCom Mirecourt Dompaire

Enzo le croco

Quand la famille Primm déménage à New York, leur jeune fils Josh peine à s'adapter à sa nouvelle école et à ses nouveaux camarades. Tout cela change quand il découvre Enzo - un crocodile chanteur qui vit dans le grenier de sa nouvelle maison. Enzo et Josh deviennent rapidement amis, mais l'existence de l'insolite crocodile est menacée par leur diabolique voisin…

Le Torrent

Lorsque Alexandre découvre que sa jeune épouse, Juliette, le trompe, une violente dispute éclate. Juliette s'enfuit dans la nuit et fait une chute mortelle. Le lendemain, des pluies torrentielles ont emporté son corps. La gendarmerie entame une enquête et Patrick, le père de Juliette, débarque, prêt à tout pour découvrir ce qui est arrivé pendant cette nuit d'inondations…

L'équipe DYNAGYM vous souhaite une

Bonne année ! 2023

Merci à tous pour cette belle année 2022 où vous avez été très nombreux aux cours de Marie Christine et de Thomas, ainsi qu'aux marches estivales !

C'est parti pour 2023, une année qui promet à Dynagym, car nous bouillonnons de projets et d'idées grâce à votre fidélité !

Vous souhaitez vous (re)mettre au sport ?

L'inscription est possible tout au long de l'année à des tarifs dégressifs, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Renseignements :

Audrey
06/52/34/33/11
Anne
06/03/86/13/53
dynagymdompaire@gmail.com
www.facebook.com/dynagymdompaire

Récapitulatif des cours de la saison en cours :

Gym d'entretien (renforcement musculaire, cardio, assouplissements, relaxation,…) avec Marie Christine.
➢Les lundis de 10h à 11h
Pilates avec Thomas (renforcement des muscles profonds, amélioration des postures, assouplissements,…)
➢Les jeudis de 18h45 à 19h45
Gym By Thomas (Mix de Tabata, de Hiit, circuit trainings,…)
➢Les jeudis de 20h à 21h
***Nouveauté 2023 dès le 11 janvier :* Yoga avec Aline**
➢Les mercredis de 17h30 à 18h30

LA MUSIQUE MUNICIPALE
de Dompaire/Lamerey
reçoit
LE BIG BAND DE L'HARMONIE DE VITTEL

CONCERT D'HIVER

DIMANCHE 15 JANVIER
15H30

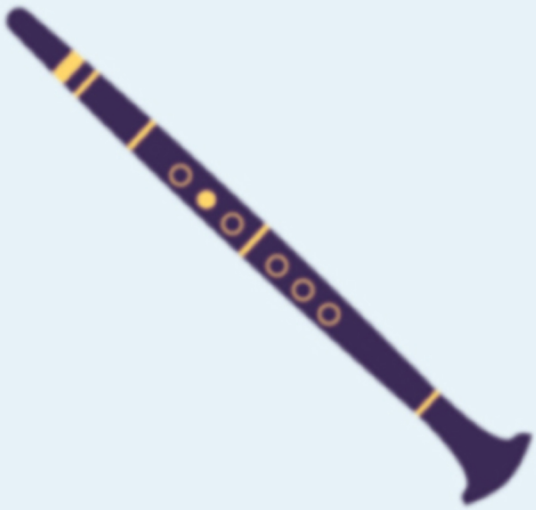

SALLE POLYVALENTE
DE DOMPAIRE/LAMEREY
ENTRÉE LIBRE

MUSIQUE MUNICIPALE
DOMPAIRE-LAMEREY

© Musique Municipale de Dompaire/Lamerey 2022. Crédits fichiers vectoriel: Freepik. Ne pas jeter sur la voie publique.

UN ÉVÉNEMENT
DANS LES VOSGES

LA VIE EN VOSGES
le Département

Dompaire

Médiathèque

rencontre avec un monde rêvé...

Spectacle

© Alchimy - www.agence-alchimy.fr | 2022

Samedi
28 janvier
11h

FIBRES

Par la compagnie Héliotrope

Gratuit
Sur réservation

Dompaire

Maison des associations
Médiathèque de Dompaire
231 rue du cimetière
88270 DOMPAIRE
03.29.34.67.57

mediatheque.vosges.fr

Communauté de Communes Mirecourt Dompaire

Bulle d'éveil

Lieu d'Accueil Enfants Parents

Vous êtes parent, grand-parent, assistant.e maternel.le ou proche d'un enfant de moins de 6 ans ?
Venez découvrir le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire.

Tous les jeudis de 13h45 à 16h00,
à la Ludothèque, 11 rue Vuillaume à MIRECOURT.

Accordez vous un moment
avec votre enfant entre 0 et 6 ans :
échanges, rencontres et jeux !

Allocations Familiales Caf des Vosges

La Vie en Vosges le Département

Contact et renseignements au 07 86 08 21 46

TROUVEZ LES 8 ERREURS

INFORMATIONS UTILES

MAIRIE DE DOMPAIRE

Mardi jeudi vendredi de 11h00 à 12h00 – 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00
Samedi de 9h00 à 11h00

☎ **03 29 36 50 54** - mairie.dompaire@wanadoo.fr

MAIRIE DE MADONNE & LAMEREY

Lundi de 11h à 12h – 14h à 15h
Mardi de 11h à 12h
Jeudi de 11h à 12h – 14h à 15h,
Vendredi de 11h à 12h –14h à 15h

☎ **03 29 36 61 44**
Alain MOUROT 06 70 21 02 83
Claire THIEBAUT 06 83 12 63 17
Stéphane RELION 07 78 34 12 22
Jean Marc OUDET 06 87 34 75 82

GARDERIE PERISCOLAIRE DE DOMPAIRE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h00 à 8h30 - 16h10 à 19h00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE DOMPAIRE

Mercredi de 9h30 à 12h00 - 13h30 à 18h30 Vendredi de 14h à 19h
Vacances scolaires, fermeture à 18h les mercredis et vendredis
Samedi de 9h30 à 12h > toute l'année

☎ **03 29 34 67 57** - bibliotheque-dompaire@orange.fr - http://dompaire-harol.bibli.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES MIRECOURT-DOMPAIRE

Site Dompaire – 3 Rue Charles Gérôme – 88270 DOMPAIRE
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

☎ **03 29 36 69 99**

FRANCE SERVICES

Lundi au vendredi 8h30 à12h

☎ **03 29 36 69 99**- msapdompaire@ccmirecourtdompaire.fr

Mise à disposition de matériel informatique, accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne, permanences de partenaires sur RDV :
Assistante sociale. LAURELUT Margaux ☎ **06 07 27 51 99**
Mission locale. DIELENSEGER Sandrine ☎ **03 29 82 23 05**
Conciliateur de justice DEMARCHE Francis ☎ **03 29 36 69 99**

SERVICES PROPOSES

M.S.V.S : Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale MIRECOURT

☎ **03 29 38 54 55**